L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml.-Place, peut prêter sur hypothèque de $00 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français donnera des leçons de français, espagnol et italien ou accepterait un emploi dans le commerce ou l'industrie. Informer par lettre M. M., 112 St Charles. 1er fév—1em

UN Français qui a habité Cuba deux ans désirerait emploi dans l'agriculture. Ecrire à M. Paul, poste restante, N. O. 1erfév—1em

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

DEMANDES.

ON demande une femme respectable pour s'occuper d'une vieille dame. Il faut qu'elle lise l'anglais couramment. Appointements $20 par mois. Références demandées. S'adresser, de 11 à 2 heures, 584 avenue St-Charles. 5 fév—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE pour cause de mauvaise santé une pension et LODGING HOUSE avec buvette près du Marché Français. S'adresser No 161 rue Decatur. 29 jan—7f

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George H. Balsley vs ses créanciers—No. 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5 22—mars 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs ses créanciers—No. 20,248—Division BA—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures a.m. dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5 22—mars 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Aaron Wolf vs. ses créanciers—No 22,929—Qu'une réunion des créanciers de Aaron Wolf soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 7me jour de Février 1888, à l'effet de voter sur la demande d'un répit de un, deux et trois ans pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Aaron Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25ème jour de février 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. E. Moise, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-G
18 janv—18—3 25 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—[illegible]—No 23,021—[illegible]—Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
3 [illegible]—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—H. Groebel et Cie, vs leurs créanciers—No. 19,625—Division A—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel à Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Olivier Marionneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 17 Commercial Place, le MERCREDI, 29ème jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—25—17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul L. Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 ja—27 fév 11 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m. pour voter sur sa application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff, et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,991—Division E.—B. J. West's Son & Co et Anna Y. West et William Y. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété des pétitionnaires B. J. West's Son & Co. et William Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers soit tenue pardevant Théo. Guyol, Esq., notaire en cette paroisse, le mercredi, 15 février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, de nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant eux; et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
11 jan—3f au 15 fév

PAR LE CONSTABLE.

Wm Young vs Fred. Ernst et Frank Ernst.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 13,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rosier juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, aux écuries de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le MARDI, 7 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un wagon à deux roues avec harnais, d'après inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 janv—27—fév 3,7

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	.....	100,000
1 Lot de	50,000,	.....	50,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
2 Lots de	10,000,	.....	20,000
5 Lots de	5,000,	.....	25,000
25 Lots de	1,000,	.....	25,000
100 Lots de	500,	.....	50,000
200 Lots de	300,	.....	60,000
500 Lots de	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000

3,136 Lots se montant à....$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis C. Jacob vs Veuve Françoise Moulen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,990—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant, situés dans le cinquième district de cette ville, carré borné par les rues Newton, Decatur, Vallette et Verret, désignés par les numéros un, deux et trois, sur un plan de A. de Armas, voyer, en date du 5 mai 1871, annexé à l'acte d'acquisition desdits terrains, par la défenderesse de Pierre Dussan, pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883; lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit: Les terrains numéros un et deux, chacun vingt-six pieds de façade rue Newton, sur cent pieds de profondeur. Le terrain No trois forme l'angle des rues Newton et Vallette et mesure vingt-six pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Newton, sur une profondeur de cent pieds sur la ligne le séparant du lot numéro deux; cent pieds sept pouces de façade rue Vallette, et dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Propriétés acquises par la défenderesse de Pierre Dussan, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883.

2° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant dans les mêmes district et îlet que ceux précédemment mentionnés et désignés par les numéros quatre, cinq, six, du dit carré et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre, trente pieds deux pouces et deux lignes de façade rue Vallette sur une profondeur de soixante neuf pieds sept pouces et quatre lignes du côté du terrain numéro trois et soixante-sept pieds et quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et trente pieds sur la ligne du fond; le terrain numéro cinq mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-sept pieds et quatre lignes du côté du terrain numéro quatre; et soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes du côté du terrain numéro six. Le terrain numéro six mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade, rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes, du côté du terrain numéro cinq; et cinquante-neuf pieds trois pouces et six lignes du côté du terrain numéro sept. Acquis par la défenderesse de Frank Ferdinand de Fuentes, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire le 15 mai 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11, 18, 25—mars 3, 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, liqueurs, comptoir, 1 cheval, un lot de comptes à recevoir, etc.

Anthony Clessi vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,931—En vertu d'un ordre de vente, daté du 3 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 8 février 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 435 rue Royale—
1° Un stock de groceries assorties, liqueurs, comptoir, installations, etc.
2° Un cheval.
3° Aussi, un lot de comptes à recevoir, etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4 5 6 7 8

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Auguste François et Claire Paul, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,885—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Félicie François administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de Ernest Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,938—Division C. Attendu que Mme Louisa Brand, veuve de Ernest Scheib, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ernest Scheib, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de François Toujan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,239—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur Gastinel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7, 12, 16

Succession de A. Ermer Bader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,527—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 10 14

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,026—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Daniel Milligan, tuteur administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 fév—4 9 12

Succession de Thomas Ong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,173—Division B—Attendu que Anna Taylor, veuve de Thomas Ong, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Ong, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2fév—2 7 11

Succession de Margaret McCarthy, Veuve de Patrick Duddy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,069—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Bridget Swarbuck, exécutrice testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4fév—4 9 12

Succession de Mme Margaretha Ostringer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,156—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Harder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29janv—29—3,7,fév

Frank A. Lynch vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,883—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank A. Lynch, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
1fév—1 5 10

Succession de Philip Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,150—Division E—Attendu que Mme Thérésa Schaefer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Schaefer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 janv—29, fév—3, 7.

Succession de Ann Saron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,587—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Marchal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 jan—29—fév 3 7

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—R. Pigeon vs ses Créanciers—No 23,124—Div. D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Pigeon soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de février 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 janv—26—fév 4 16

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. Rand vs. Mme Christina Kuhlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No. 16, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magasin, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Kammer; A. Ducatel, notaire, le 28 avril 1864, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 53.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du dit îlet, sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852 et forme l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper; A. Ducatel, notaire, en date du vingt-neuvième jour d'août 1868.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds, lignes parallèles; étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par le feu John Kuhlmann de la succession de Hazemen; Wm. Shannon, notaire, février — 1869.

4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, la plus près de la rue Harmonie, aussi:

Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire; terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann de Antoine Stubb; John F. Coffey, notaire, le 11 février 1862.

5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Tolédano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson, le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; propriété acquise par feu John Kuhlmann d'Alfred Bouligny; T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866, Abel Dreyfous, notaire.

7° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jersey (Annonciation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de façade rue Tolédano sur cent soixante de profondeur, acquis par feu John Kuhlmann de Clotilde Illg; A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.

8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annonciation), mesurant vingt-trois-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, par trente-huit pieds sur rue Sixième, avec trente pieds sur la ligne le séparant des terrains 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur de face à la rue Laurel de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Sixième et Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan; Wm Shannon, notaire, le 25 juin 1866.

9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 9 compris entre les rues Pleasants, Laurel, Constance et Tolédano, désignés par les Nos 9 et 10; les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt-neuf pieds de façade rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse d'Orléans le 12 juin 1865, enregistrés dans le bureau des transferts, livre 89, folio 121.

11 Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en communauté et comme légataire sous testament.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 31—fév 1er 7 15 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,94—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, et Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 90 sur un plan dressé par Nyengger le 14 janvier 1874 et déposé chez Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnidt à Charles H. Smith, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Edmund sur une profondeur de cent quarante sept pieds, entre lignes parallèles et égales et de face à la rue Greene et forme l'encoignure.
Acquis par le défendeur de Charles D. State par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan | 24 31—fév 7 15 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Guillaume Mothe vs Toby Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,527—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'îlet numéro vingt-quatre, borné par les rues Congress, Elmire, Girod et Urquhart; le dit lot mesure trente-un pieds de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, le tout conformément à un plan dressé par Volquin déposé comme numéro vingt-six dans le livre des plans numéro deux, à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Albert Bell, conformément à un acte passé pardevant Henry E. Ker, notaire, en date du 10 mars 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17jan—17. 24. 31—fév 7, 14, 18.

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

Proclamation de Warwick, Comte Maréchal de l'Empire.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:

Attendu que le Jour de la Fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain REX approche, et en l'honneur du grand événement de l'arrivée prochaine de Sa Majesté, tous les sujets sont requis de déployer les étendards royaux à leurs maisons et autres places, à partir du

LUNDI, 16 JANVIER 1888,

en témoignage de leur joie et de l'heureux retour de Sa Majesté, et qu'ils conservent les drapeaux arborés jusqu'après le Mardi-Gras, 14 février 1888.

DIEU SAUVE LE ROI.

WARWICK,
Comte Maréchal de l'Empire.

Officiel:
ESPY, Septième Secrétaire.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1888, et 1016ème année du règne de Sa Majesté. 15 jan—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cheval allant le train, "Juge Fenner," buggy, harnais, etc.

Haynes & Rogers vs. Leurs Créanciers.

No 22,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à 11 heures 30 minutes du matin, devant notre bureau, 17 rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:

Le cheval allant le train nommé "Juge Fenner," bay, 15 mains et 3 pouces de hauteur, âgé d'environ 7 ans, et faisant son mille en 2 minutes 30.

Aussi, un buggy, un jeu de harnais; le tout en bon état.
Conditions—Comptant.
1er fév—1, 5, 10, 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de choix,

No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.

Succession de Simon Fitzpatrick.

No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, actuellement l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds et est composé de tout le lot No 24 et une portion du lot No 25 ainsi qu'il est montré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est retiré de la rue et a 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar de chaque côté; la propriété rapporte $22 par mois.

Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent devra être fait à la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public.
22 jan—fév 4, 11, 18, 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Franklin, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de la Veuve Mary Chittenden.

No 18,535.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

La propriété No 441 rue Sud Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White ou Bassin, Euterpe et Terpsichore; le lot est le No 13 et mesure 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste sur un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, billets de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.
25 janv—25—4, 11, 18, 25 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double

Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien,

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la rue Cleveland, sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; il y a quelque 9 chambres dans le double cottage, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant. À proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer, un joli site pour des locataires.

Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ben Ory, notaire public.
15 jan—28—4, 11, 18fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Charrettes, Meubles, Etc.

Succession de Théodore Vogelsang.

No. 23,004.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888 à midi, au local No. 15 rue Rousseau, entre Felicity Road et Ste Marie en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888 il sera vendu à l'encan, pour le privilège du bail de dit local échéant le 30 septembre 1888—

Quatre mulets, 4 charrettes, un lot de harnais, 1 vache, 1 wagon, 1 montre et chaîne et un lot de meubles de maison et autres articles, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
31 jan—31—4, 5, 11 fév.

PAR B. ONORATO.

CAPITALISTES, ATTENTION!

Propriétés de choix et améliorées dans le Premier, le Second et le Troisième District.

No 12 rue CARONDELET, près Canal.
No 286 rue GIROD, près Franklin.
Sur le CHEMIN DU BAYOU, entre Derbigny et Roman.
No 550 rue ROYALE, près St Ferdinand.
4 BAGUES EN DIAMANT, ARGENTERIE, etc.

Compagnie d'assurances du Peuple de la Nlle-Orléans, en liquidation.

Vente à l'encan à des conditions faciles et à un faible taux d'intérêt.

PAR B. ONORATO, encanteur. Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, Commune et St-Charles, désigné comme lot No 6, mesurant 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet, 18 pieds 3 pouces dans la ligne du fond et face à une allée commune de 13 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue de la Commune, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un édifice en briques à deux étages, connu comme le bureau de la People's Insurance Company, No 12 rue Carondelet, contenant au rez de chaussée une grande chambre, et au 1er deux grandes pièces avec une entrée distincte pour chacun, avec water work, lieux d'aisance, etc., gaz partout.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Julie, Franklin et Bassin, mesurant 28 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Girod, sur 110 pieds de profondeur et 28 pieds 8 pouces 1 ligne dans le fond.

Les améliorations comprennent un édifice en bois à deux étages, avec toit en ardoises, contenant 4 chambres au rez-de-chaussée et 6 chambres au 1er, avec balcon sur la rue Girod; une grande écurie, une citerne, lieux d'aisance, etc., trois pour les voitures. Cette propriété porte le No municipal No 288, et est louée en ce moment à un bon locataire au prix de $18 par mois.

3° Deux certains lots de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues Esplanade, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 5 et 6, mesurant ensemble 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face au Chemin du Bayou, 64 pieds 3 pouces 2 lignes dans la ligne du fond, sur une profondeur de 158 pieds 4 pouces sur une ligne et 151 pieds 4 pouces sur l'autre ligne, avec un grand édifice en briques à deux étages, contenant 6 grandes chambres à chaque étage, ayant balcon sur la façade et dans le fond, ainsi qu'une petite chambre. Il y a dans la cour une maison en bois à deux étages contenant 5 chambres, avec puits d'aisance, citernes, etc., cour plantée de grands arbres qui l'ombragent, plantes diverses, etc. Cet édifice est en ce moment occupé par une école et loué à la ville à raison de $40 par mois.

4° Un certain lot de terre dans le 3ème district de la ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Port, St. Ferdinand et l'allée des Architectes, mesurant 26 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, sur 138 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur et 26 pieds 8 pouces 1 ligne dans le fond et face à l'allée des Architectes. Ensemble avec un grand édifice en briques à trois étages contenant en tout environ 11 chambres, vestibules, mansardes, lieux, gaz, etc. Cette propriété porte le No municipal 550 rue Royale.

Aussi—4 bagues en diamant et différentes pièces d'argenterie.

Conditions.—Pour les diamants et l'argenterie, comptant. Pour les propriétés foncières, une moitié ou plus comptant au choix de l'acquéreur. La partie à crédit sera vendue à un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, avec toutes les clauses de garantie ordinaires, 7 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procédure pour opérer le recouvrement des dits billets. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Il sera exigé un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux pour répondre de la vente.
5 fév—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kate P. M. Jourdan vs. Leo Blessing et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,829—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Septième, Harmony, St-Denis et St-Patrick, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur et face à la rue Harmony de cent cinquante pieds dix pouces et cent cinquante pieds sur l'autre côté, onze pieds six lignes dans le fond.

Le tout conformément à un plan annexé à un acte plus haut mentionné.

Acquis de la succession J. H. Rothband, conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 23 avril 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 jan—19 26 fév 2 9 16 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages.

—ET—

Cottage en bois couverts en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Cinq maisons en bois à un étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St-Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à double corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No. 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

L'îlet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No. 16,667.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 6 juillet 1887, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No. 16,667, il sera vendu à l'encan:

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désignée comme lot No. 22 et mesurant 35 pieds, plus ou moins, 320 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine, formant toute la façade du dit îlet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même îlet que la dernière, faisant partie du lot primitif No. 5 et mesurant 5 1/2 pouces de face à la rue Richard sur 63 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; cette portion de terre est bornée du côté qui regarde la rue Annonciation par cette autre portion de terre ci-dessus décrite, et du côté qui regarde la rue Chippewa par le reste du dit lot No. 5. La portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

"PLANTERS' PRESS YARD."

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, dans l'îlet No. 30, borné par les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Peters, désigné par la lettre B et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson 25 pieds de largeur dans le fond, sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages couvertes en ardoises, connues comme les Nos. 19, 21 et 23 rue Jackson; elles ont chacune 6 chambres, une citerne, des lieux d'aisance, un hangar, etc., et rapportent environ $41 de loyer par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet No. 30, borné par les rues Jackson, Peters, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson 25 pieds de largeur dans le fond, sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Peters une première profondeur, rue Jackson, de 127 pieds 10 pouces 5 ligne, dont un nouveau angle à droite vers la rue Rousseau, une distance de 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 31 pieds 11 pouces 5 lignes jusqu'à la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme le No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.

4° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par Felicity Road, Ste-Marie, Religieuse et Rousseau, et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste-Marie, et mesurant 85 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 2 pieds 3 pouces de large dans le fond. Le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, une même largeur dans le fond qui le sépare du lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau le divisant du lot No 3 et sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1, il a une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angle droit, vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis il a une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1/2 lignes jusqu'à la ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en 5 maisons contenant 2 chambres chacune, citernes, etc., et louées $22 par mois.

5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Laurel, St-André et Constance, désigné par le No. 33, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 9 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St-André et formant le coin des rues Constance et St-André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St-André et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc., et rapportant environ $37 par mois pour toutes.

6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St. Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur la ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds; le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No 53 Avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc., valant $40 par mois.

7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sixième, Washington, St-Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E," de l'îlet No 58, et mesure 35 pieds, 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 3 citernes, lieu d'aisance, hangars, etc., et rapportant $16 par mois.

8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5; les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.

Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et le tout rapporte $25 par mois.

9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, l'îlet borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3, et contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe, et a 32 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe; 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2; et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur le terrain No 1, une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc.; elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No. 2 il y a une maison en bois à deux étages portant le No 556 rue Carondelet; elle a 8 chambres, citerne, etc., elle rapporte $8 par mois. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les Nos. 554 et 554 1/2 rue Carondelet; elle ont 6 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour carrelée, etc.; elles rapportent chacune $30 par mois et sont louées.

PAR W. I. HODGSON

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28; inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No. 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia; les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et deux lignes de façade rue Sixième, sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1/2 de l'écurie appartiennent au locataire.

Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 3 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Terrains de choix pour y bâtir.

12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'îlet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds. le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B C et D.

Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D, ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $8 de loyer par mois.

13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet, désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'îlet No 439. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux terrains de choix pour y bâtir, chemin coquillé et gaz devant, sont élevés et secs, dans un voisinage hautement apprécié.

14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet le même que le précédent, portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur 154 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc., d'une maison à deux étages détruite par un incendie, barrière, et en bon état; un bon site pour y construire. Le tout de ces dimensions sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, et peuvent être vus à la vente.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans avec 7 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, (les billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées,) avec hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, et les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procédures, l'assurance et le transfert des polices, et toutes les autres clauses de garantie. Les divers acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886 en sus de leurs enchères, et feront un dépôt en argent comptant de 10 0/0 sur le prix de la vente.

Les revenus revenant aux acquéreurs du jour de la vente.

Actes de vente pardevant Andew Hero Jr., notaire, No. 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1888.
8 jan—8, 15, 22, 29—5, 11 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double pour résidence, Nos 481 et 483 rue Sud Remparts entre Euterpe et Terpsichore.

Le cottage à double corps de logis, Nos 374 et 376 rue Sud Franklin entre Erato et Thalie.

Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers—No 20 367.

Par ordre de la Cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet — Le SAMEDI 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier 1888. Dossier No 20,367, dans l'affaire de Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

PREMIER DISTRICT.

Cottage double rue des Remparts.

1° Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quatre vingt deux, borné par les rues des Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro quinze sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; trente-deux pieds de largeur au fond par le tout numéro quinze.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois recouvert en ardoises, ayant quelques 6 ou 8 chambres, citernes, hangars, etc.

Cottage double rue Franklin.

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent vingt trois, borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalie, désigné par le numéro sept, sur un plan de J. H. Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant trente pieds de face à la rue Franklin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises avec 6 chambres, corridor gaz, citernes, etc. de chaque côté.

Conditions—Comptant en passant les titres. 10 0/0 payé comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant en outre de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
14 jan—14 22 29—fév 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Site de Valeur pour Bâtir,
Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888 Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de l'acquéreur, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme le lot "B" et mesure 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêt, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 25 fév

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie! Quincaillerie! Quincaillerie!

Succession de J. S. Aitkens et Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossiers Nos. 5417 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 9 février 1888, à 10 1/2 a. m., au local Nos 236 et 242 rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure Delord.

La vente continuera de jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce qu'on ait vendu tout le stock, en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens, signés par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "A", daté le 12 décembre 1887, dossier No. 21,375 et un autre dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, femme de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée, division "C", daté le 6 janvier 1888, dossier No 5,417, pour compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu de la dite quincaillerie, comprenant un assortiment général de toutes sortes d'outils de quincaillerie, etc., aussi étagères, meubles de bureaux et autres effets mobiliers trop nombreux à énumérer d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée. Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acquéreurs.

Conditions—Comptant avant livraison.
29 jan—29 à date

R. P. Randall,
54 and 56 Baronne St.
Carriages & Harness,
Boys' Bicycles,
Girls' Tricycles,
Baby Carriages.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 7 février 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 7 fév—

PAR JAS P. GUINAULT

Groceries et Meubles,

Succession de Madame Veuve Louis Herie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 13 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste Anne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888

Le fonds d'un magasin de groceries d'après inventaire enliassé en cour.
Aussi—Un lot de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
31 janv—31—fév 7 12

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St. Pierre No 406.

Succession de Mme veuve Louis Herie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 166 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces à lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4, 11, 18, 25 fév—3 mars.

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod.

Succession Dr Armand Mercier—No 15,204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts; lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage avec entre-sol et ayant corridors d'entrée, galerie devant derrière et sur le côté et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte-cochère, etc., etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre ligne parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix, situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, mesurant 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 95 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 6 lignes de l'encoignure Girod.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an de date, jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.
31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kathmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Trémé, désigné par le numéro dix de l'îlet vingt six et mesurant au moins vingt-cinq pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse de Louis Imbolt conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 8 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 74.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28jan—28—fév 4, 11, 18, 25, 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le **Planters Cotton Press.** Ensemble avec les machines presses et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,849—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est ou anciennement appelée Faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné comme îlet numéro quarante quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacourse, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1807, et déposé pour référence en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit îlet de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation Richard et Constance, divisé en quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement, et mesurant, plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annonciation, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Constance, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Richard, deux cent soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17janv—17.24.31—7.14.18fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une autre allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.

Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.

Acquis par le défendeur de Rodolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire, le 21 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Dans l'affaire des mineurs Ducongé.

No. 23,044.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1888, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre, la partie du fond de la propriété désignée par le numéro municipal 131 rue Douane, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville et mesurant, sur une ligne parallèle avec la rue Douane et à une distance de 95 pieds 6 pouces de la dite rue, 32 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur une profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles, jusqu'à la ligne du fond du lot original, de laquelle la dite portion de terre est formée et conformément à un acte de J. Bruin, voyer, annexé à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire, en date du 26 janvier 1888.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, aux frais de l'acquéreur.
4fév—4 11 18 25—3 10 mars

Meubles de Bureau.

Coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie.

Coffre-fort en fer, installations à gaz, etc.

Dans l'affaire de la liquidation de la maison de commerce Lafitte & Dufilho.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,266.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, rue St-Louis entre les rues Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 janvier 1888, pour le compte de la susdite affaire:

Un assortiment de meubles de bureau consistant de bureaux petits et grands (sitting and standing desks), chaises, presses à lettres, bibliothèques, installations à gaz, tables de bureaux, régulateurs, divans, etc., etc.

—Aussi—

Un coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie, une jolie installation de bureau en bois de chêne (office partition), avec une belle vitre de fantaisie.
Conditions—Comptant.
1er fév—1, 4, 10 à la vente

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Kenney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,977.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 février 1888 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de, et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un et de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdidot et Johnson, désigné par le No 5 sur un plan dressé par L. Reizenstein, le 6 mai 1867, déposé au bureau de Wm J. Castell, notaire public pour la dite ville. Le dit lot de terre formant le coin des rues Gravier et Galvez, et mesurant 32 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Galvez, sur une profondeur et une façade sur la rue Gravier de 100 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété achetée par Alexander Haugh, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril 1871.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur; ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles ayant trait à l'assurance, aux frais d'avocat, frais et dépenses, etc. La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Succession de Duncan F. Kenner, No 21,664 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Deux plantations sucrières.

L'habitation Hermitage

Dans la paroisse Ascension.

La plantation Hollywood

Dans la paroisse Est Baton Rouge.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de trois ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", et conformément avec un engagement des héritiers respectivement le 22 décembre 1887, et le 3 et le 9 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° La propriété de valeur connue comme la Plantation Hermitage, située dans la paroisse Ascension sur la rive gauche du fleuve au-dessus de la ville de Donaldsonville, et composée des morceaux de terre suivants, à savoir:

A.—Un morceau de terre ou une plantation mesurant 32 arpents de face sur le dit fleuve, ainsi que telle profondeur qui peut y appartenir, les lignes convergentes bornées à la partie supérieure par des terres anciennement de la succession de S. Nabord Braud et à la partie inférieure par les terres de la veuve Louis Colomb et appartenant maintenant à Kelly Frères.

B.—Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur la même rive du fleuve juste en face de la ville de Donaldsonville, et ayant environ 430 arpents superficiels, plus ou moins, bornés à la partie supérieure par des terres appartenant anciennement à la succession de S. Nabord Braud et maintenant à Anthony Bringier, et à la partie inférieure par des terres appartenant anciennement à J. Braud, Jr.

Les deux morceaux de terre ayant deux milles arpents superficiels plus ou moins.

C.—Un morceau de terre situé dans la paroisse Ascension, rive gauche du fleuve Mississipi, presque en face de la ville de Donaldsonville, connu comme la Plantation Picayune bornée au-dessus et au-dessous par les deux morceaux de terre décrits ci-dessus, et au fond par les terres de Kelly frères, le dit morceau mesurant sur sa façade sur le dit fleuve Mississipi, six arpents, plus ou moins, et en profondeur trente-sept 1/2 arpents, plus ou moins, ayant environ 230 acres superficiels, plus ou moins, conformément aux titres.

Tout le morceau de terre actuellement connu comme la plantation Hermitage, étant bornée à la partie inférieure par la plantation Bocage des terres Kelly et appartenant anciennement à Mme Vve Louis Colomb, et à la partie supérieure par la terre de Anthony Bringier, anciennement de la succession de S. Nabord Braud. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent ayant deux résidences de première classe, cabanes, maison pour l'économe, de grandes écuries, ateliers pour mécaniciens et résidences; une sucrerie construite en briques avec toit en ardoises, celles-ci de première qualité, ayant six bouilloires Babcock & Wilcox et 4 bouilloires cylindriques; une machine à bagasse avec soufflet; un moulin à 3 rouleaux 32x72 pouces, n'ayant pas de supérieur dans l'Etat; un Globe pan ayant une capacité de 24,000 livres de sucre, avec train ouvert. Aussi, (50) cinquante mules, onze wagons, instruments aratoires, etc.

Cette propriété est en superbe état avec deux sèchement sans rivalité, à 100 acres de cannes d'automne plantées et soufflées et la terre travaillée en automne dans l'intention de planter plus, 100 acres additionnels, et 170 acres de souches de première année; on estime qu'il y a assez de mais et de foin pour toute la saison et une pile de charbon et il y a, croit-on, 4 à 5000 barils.

La sucrerie et les machines sont admirablement adaptées pour une fabrique centrale, et un approvisionnement suffisant pour celle-ci peut être fait dans le voisinage.

2° Une certaine habitation dans la paroisse d'Est Baton Rouge, à environ 10 milles au-dessous de la ville de Baton Rouge, connu sous le nom de Hollywood, ayant environ 1,312 acres. La dite habitation étant bornée au nord par les terres de Loset, et au-dessous par un morceau de terre vendu par D. F. Kenner, à M. Dalgre, ainsi qu'on l'a inscrit dans la dite paroisse et est par Mulberry Grove et Ouest par le Mississipi. La propriété a une façade sur la dite rivière de 28 arpents (plus ou moins), mais les terres vendues par D. F. Kenner, ainsi qu'il est dit plus haut.

Il y a une excellente résidence sur la propriété et une sucrerie en briques couverte en ardoises ayant un vacuum pan, avec steam train et autres machines pour le sucre. Il y a aussi 20 mulets, six wagons et instruments aratoires pour une ferme, écuries, environ 12 cabanes convenables pour habiter sur diverses parties de la terre pour être louées aux cropper pour planter 20 ou 30 tité de plant de canne pour planter; 200 acres ont été plantés en cannes l'année dernière et environ 400 acres loués à des fermiers pour planter du coton.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, la portion à crédit sera représentée par les billets de l'acquéreur propres ordre, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente devra renfermer le 5 pour cent, frais d'avocat, et les améliorations doivent être assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les clauses de garantie usuelles.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
11janv—11, 21, 28—4, 11 fév.

Droit d'occupation du local No 162 rue Commune

Du German American Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans.

No 22,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., au No 162 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1888, il sera vendu à l'encan—

Le droit d'occuper le rez-de-chaussée du local No 162 rue Commune d'après le bail.
Conditions—Comptant. 2 fév—3 11 13